

CHOIX DES EQUIPEMENTS - CRITERES TECHNIQUES D'ELIGIBILITE

Les tableaux ci-dessous présentent les critères techniques qui doivent être respectés pour l'établissement de vos devis par vos artisans. Ces critères doivent clairement apparaître sur vos devis.

Isolation thermique des parois opaques (murs, plafonds, planchers)

La résistance thermique « R » figure obligatoirement sur le devis et s'exprime en $m^2.K/W$.

Plus R est élevé, plus le matériau est isolant.

Murs en façade ou pignon	$R \geq 3.7 m^2.K/W$
Toitures terrasses	$R \geq 4.5 m^2.K/W$
Rampants de toitures, plafonds de combles	$R \geq 6.0 m^2.K/W$
Planchers de combles perdus	$R \geq 7.0 m^2.K/W$
Plancher bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3.0 m^2.K/W$

Isolation thermique des parois vitrées et des portes

La performance thermique d'une paroi vitrée dépend de la nature de la menuiserie, des performances du vitrage et de la qualité de la mise en œuvre de la fenêtre. Les coefficients de transmission surfacique U_w sont exprimés en $W/m^2.K$.

Plus U est faible, plus le produit est isolant.

Le facteur de transmission solaire S_w caractérise le comportement du vitrage vis-à-vis des apports solaires et est compris entre 0 et 1. Plus S_w est près de 1, plus la quantité d'énergie transmise est importante.

Fenêtre ou porte-fenêtre	$U_w \leq 1.3 W/m^2$ et $S_w \geq 0.3$ ou $U_w \leq 1.7 W/m^2$ et $S_w \geq 0.36$
Fenêtre de toit	$U_w \leq 1.5 W/m^2$ et $S_w \leq 0.36$
Double fenêtre	$U_w \leq 1.8 W/m^2$ et $S_w \geq 0.32$
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	$U_d \leq 1.7 W/m^2$
Volets isolants	$R \geq 0.22 m^2.K/W$

Chaudière bois/granulés

Chaudière dont la puissance est ≤ 300 kW	Classe 5 suivant la norme NF EN 303.5 Régulation de classe IV Silo de 225 l min pour les chaudières à granulés/pellets Ballon tampon pour les chaudières bois
Poêle bois	Rendement énergétique ≥ 75 % Emission de CO ≤ 1500 mg/Nm ³ Emission de particules ≤ 40 mg/Nm ³
Poêle Granulés	Rendement énergétique ≥ 87 % Emission de CO ≤ 300 mg/Nm ³ Emission de particules ≤ 30 mg/Nm ³

Chaudière gaz	
Chaudière dont la puissance est ≤ 70 kW	Efficacité saisonnière ETAS ≥ 92 %
Chaudière dont la puissance est ≥ 70 kW	Efficacité saisonnière ETAS ≥ 87 % mesurée à 100% de la puissance thermique nominale ET Efficacité saisonnière ETAS ≥ 95.5 % mesurée à 30% de la puissance thermique nominale

Pompe à chaleur Air/Eau	
PAC A/E Basse Température	Efficacité saisonnière ETAS ≥ 126 %
PAC A/E Moyenne ou Haute Température	Efficacité saisonnière ETAS ≥ 111 %

Chauffe-eau thermodynamique	Efficacité saisonnière ETAS ≥ 95 % si profil de soutirage M Efficacité saisonnière ETAS ≥ 100 % si profil de soutirage L Efficacité saisonnière ETAS ≥ 110 % si profil de soutirage XL Régulation de classe IV COP $\geq 2,5$ pour une installation sur air extrait ($\geq 2,4$ dans les autres cas).
Chauffe-eau solaire et chauffage solaire	Certification CSTBat ou certification Solar Keymark
Pompe à chaleur Air/Air	Coefficient de performance SCOP ≥ 3.9

⚠ Les entreprises qui réalisent les travaux doivent être assurées (Responsabilité Civile et décennale) et qualifiées QUALIBAT **RGE** pour les travaux concernés.
 ➔ Trouvez votre artisan sur www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel

⚠ Les critères de performances pouvant varier dans le temps et d'un dispositif à l'autre, il est conseillé de nous consulter avant de vous engager auprès d'un professionnel.